Vol V MORINVILLE Alberta, 15 Mai, 1913 No. 11

LE PROGRÉS

M.-Eugene Chartier, Directeur "Aux Energiques l'Avenir"

LES COLIS POSTAUX

Le système des colis postaux aux Etats-Unis, quoique récemment adopté, donne déjà des preuves de son efficacité. Le peuple américain, toujours pratique, n'a point tardé à en démontrer les avantages, tant pour la rapidité et la sureté du service que pour la diminution des frais de transport.

Les statistiques ont en effet démontré que durant le mois de janvier dernier, 40,000,000 de paquets ou colis avaient été transportés par la poste et avec les timbres du gouvernement. Ce chiffre énorme signifie que deux colis ont été expédiés par chaque cinq personnes.

Si ces déductions intéressent nos lecteurs, nous sommes dans l'obligation de conclure qu'au Canada 3,000,000 de colis seraient expédiés mensuellement par la poste et 36,000,000 annuellement

Une telle garantie n'est-elle donc point suffisante pour que le gouvernement de M. Borden adopte sans retard ce système. Peut-être les dividendes de 20 à 50 pour cent payés aux actionnaires des compagnies de messageries ou de transport rapide intéressent davantage le ministre Pelletier, l'acquéreur historique des 350,000 cadenas à raison d'un dollar chacun.

Quoiqu'il en soit, ce système n'est pas précisément nouveau et les américains, créateurs de bien des grandes et bonnes choses, ne pourront se vanter de l'avoir imaginé. Il est en opération dans tous les pays d'Europe et partout il obtient les plus grands succès.

Devant toutes ces circonstances, il est très drôle de constater l'immutabilité des politiciens qui nous gouvernent à Ottawa. Dans leur âme et conscience, si toutefois un Pelletier ou un Nantel peuvent avoir une conscience, ces valets de compagnies millionaires peuvent-ils avouer qu'ils sont les véritables amis du peuple sans rire des naifs qui les croient.

S'ils sont sincères, pourquoi ne point prendre les moyens pour protéger le peuple sans cesse exploité par les capitalistes ambitieux et d'autant mieux payés qu'ils ont la protection des gouvernants et des supposés représentants du peuple. Pour nous, humbles unités du grand peuple canadien, pour nous qui travaillons à la sueur de notre front, les sous valent des piastres. Et, chaque sou qui nous est enlevé par les compagnies millionnaires, grâce à la protection véreuse que leur donne le gouvernement, représente une somme incroyable de fatigues et de sueurs.

Mais, souvenons-nous, qu'au Canada, nous ne sommes point des esclaves. Un vote bien appliqué suffira pour chasser cette poussière du parquet de la Chambre des communes. Donnons la place aux véritables amis du peuple et de la liberté, et obtenons le systène des colis postaux que nous refuse le gouvernement de M. Borden.

Surplus du Canada et Tarifs Nouveaux

Lundi dernier, à la Chambre des Communes, l'honorable White a fait son rapport annuel. Le surplus du Canada se chiffre dans les $55,000,000. Tout le discours du budget a révélé une continuation de prospérité très encourageante.

Les revenus ayant été de $168,250,000, ce qui ferait une augmentation de $32,000,000 sur le revenu de l'année précédente. Le surplus en effet de l'an dernier, était près de $38,000,000.

M. White estime à $179,000,000 le montant qu'il faudra dépenser d'ici à la fin du présent exercice, 31 mars 1914. A ce chiffre énorme, il faudra néanmoins ajouter les $35,000,000 que M. Borden se propose toujours d'offrir à l'Angleterre.

Parlant de la question financière actuelle, M. White espère qu'elle s'améliorera dans quelques mois.

Il a annoncé les réductions suivantes dans le tarif. Les droits sur le ciment est abaissé de 12½ à 10 cents par 100 livres, où 43¾ à 35 par baril. Le tarif préférentiel anglais est abaissé de huit à sept cents, et l'intermédiaire de sept à dix cents du cent livres.

Les machineries "typesetting" et "tipe-casting" sont désormais sur la "free list". Le tarif était auparavant de 20 cents. Les machineries à traction pour creuser coutant plus de $3.000 ont été placées aussi sur la liste libre de frais.

Les appareils pour la sauvegarde des mineurs, les verres et les appareils scientifiques en usage dans les hopitaux, aussi les machines de stérilisation, n'incluant point les machineries de blanchissage, sont désormais sans frais d'entrée.

Il y aura un léger changement dans les tarifs pour le sucre brut et rafiné. Sur le sucre rafiné le vieux tarif général était d'un dollar et vingt-quatre cents et quart. Le nouveau tarif sera quatre vingt centins pour le préférentiel, et d'un dollar sept centins et deux tiers pour le général.

UN BANQUET A. M. HAMILTON



M. G. M. DESCHÊNES,
MARCHAND,
Président de la Chambre de Commerce de Morinville.

Lundi soir, à l'Hotel Alberta, a eu lieu un grand banquet à l'occasion du départ du gérant de la Banque Royale, M. J. D. Hamilton, pour Athabasca Landing. Ce banquet, qui a réuni à la même table tous les hommes d'affaires de Morinville, était donné sous les auspices de la Chambre de Commerce dont M. Hamilton a été le dévoué trésorier durant ces derniers temps.

L'entrain et la gaité qui ont règné durant ce souper démontraient la bonne entente et le bon vouloir de nos concitoyens quand il s'agit de discuter les questions intéressant la prospérité de notre ville.

M. G. M. Deschènes, marchand de nouveautés de Morinville et président de la Chambre de Commerce, présidait à ces agapes amicales.



M. W. I. CLARK,
AGENT,
Secrétaire de la Chambre de Commerce de Morinville.

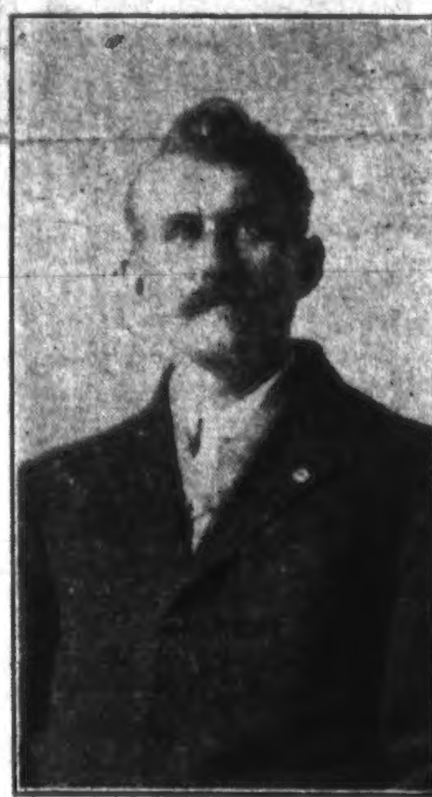
Après la santé du Roi. celle de la Ville a été secondée par Son Honneur le Maire Auguste Forget.

M. W. I. Clark a répondu au toast de la Chambre du Commerce avec tout l'enthousiasme qu'on lui connait quand il s'agit d'aider au progrès de Morinville et de travailler dans sa tâche ardue de Secrétaire.

M. J. D. Hamilton, le héros de cette fête a parlé en réponse à la santé de Notre Hôte, avec une conviction et un enthousiasme qui n'a pas manqué de réjouir nos concitoyens. Il est envoyé par l'administration de la Banque Royale du Canada à la succursale d'Athabaska Landing, mais son souvenir demeurera longtemps parmi la population de Morinville.

Parlant de la Banque dans notre ville, M. Hamilton a déclaré qu'elle était désormais instalée sur des bases absolument solides et qu'elle faisait honneur dans les rapports sooumis au bureau chef.

Notre directeur, M. M.-Eugène Chartier a répondu à la santé de la presse. Il a témoigné son désir de voir notre journal "Le Progrès" en rapport de plus en plus intime avec le travail de la Chambre du Commerce dans notre ville. A lui seul, il constitue une excellente



M. E. P. GADOURY,
BOUCHER,
Vice-Président de la Chambre du Commerce de Morinville.

réclame qui ne nuit certainement pas à la réputation de Morinville et de la contrée avoisinante. Le journal est une force, mais pour que son œuvre soit plus efficace encore, il lui faut le concours non pas seulement d'un groupe quelconque de lecteurs, mais de tous nos concitoyens. "Le Progrès" compte maintenant cinq années d'existence, le nombre de ses abonnés augmente considérablement et son influence, sous le rapport commercial, s'étend maintenant à toutes les maisons d'affaires d'Edmonton. Son œuvre est de prêcher la concorde et l'union quand il s'agit de la prospérité de notre ville et il saura ne point faillir à la tâche.

M. Trottier, de la Banque Royale, a repondu à la santé des Dames avec toute l'emotion d'un cœur endurci de célibataire....jeune encore. MM. H. Boissonnault, W. Rüper, J. N. Côté, Graft, McDonald ont parlé du commerce et de l'industrie dans notre ville. et, MM. Stephens et Wood de l'agriculture et de la vente des animaux.

(Suite à la 4ème page)

A TRAVERS LE CANADA

Journal Incendie

Vendredi dernier, le feu a détruit les ateliers du journal Chatham Planet, à Chatham, Ont. Deux employés ont été brulés à mort et d'autres ont dû opérer leur sauvetage avec beaucoup de difficultés. Les pertes sont évalués à $75,000. Elles sont en grande partie couvertes par les assurances.

M. Bourassa dans l'Ouest.

M. Henri Bourassa, le chef du parti nationaliste et directeur du journal "Le Devoir", fera une tournée politique dans les provinces de l'Ouest. M. Bourassa a déclaré au correspondant du "Bulletin", d'Edmonton, que son intention était d'étudier la situation politique dans les provinces de l'Ouest et de visiter quelques centres canadiens-français.

Il fera son premier discours à la Convention du Parler Français à Edmonton, le 10 juin. Il parlera à Winnipeg, le 24 juin, lors de la célébration de la fête nationale et visitera également Calgary. Régina, Saskatoon et d'autre villes. Dans son voyage de retour. il arrêtera à Fort Williams Sault Ste Marie, Sudbury et autres centres de l'Ontario Ouest. On s'attend à d'intéressantes déclarations de la part du chef du parti nationaliste.

Reciprocite

Le ministre du commerce australien Tudor et M. G. E. Foster, ministre du commerce canadien en sont venus à une entente générale concernant la réciprocité entre l'Australie et le Canada.

L'aviation

L'Empéreur Guillaume a lancé un édit pour l'organisation d'une flotte aerienne.

Pour la Paix

Les étrangers à la conférence de la Paix internationale ont été banquettés à New York. Le premier ministre de l'Alberta, l'Hon. A. L. Sifton était présent. La paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis a été le sujet principal des discours. Les représentants de 36 nations différentes assistaient à ce banquet. Le Secrétaire W. J. Bryan a déclaré que les Etats-Unis ne déclareraient aucune hostilité sans avoir auparavant soumis ses griefs au tribunal international de la paix.

Exposition

Le programme qui sera suivi lors de l'Exposition Universelle Panama Pacific en 1915, est élaboré de jour en jour. On annonce déjà un grand concours entre toutes les fanfares du monde entier, de même qu'une réunion des meilleurs chanteurs.

LE BIL NAVAL

Le vote final sur la troisième lecture du bill naval aura lieu demain vers les deux heures ou peu après.

NOUVELLES LOCALES

Instituteurs Demandes

M. Wilfrid Gariépy, M. P. P. pour le comté de Beaver River, nous informe qu'il a plusieurs demandes d'instituteurs ou d'institutrices parlant anglais et français. Trois instituteurs ou institutrices trouveraient immédiatement de l'emploi en s'adressant à lui.

La fête Nationale St-Jean-Baptiste sera célébrée avec beaucoup d'éclat à Morinville. Le succès semble assuré. Les fumeurs cependant feraient bien de se pourvoir de tabac chez M. McNeil, au No. 243 Jasper Ouest, à Edmonton, s'ils veulent passer une journée vraiment agréable.

Visiteurs

Notre ville a été visitée dimanche dernier par un groupe important d'automobilistes, venus d'Edmonton. Tous se sont amusés agréablement et pour terminer la journée, ils se sont fait un plaisir d'assister à la soirée donnée à la Salle Paroissiale par les élèves du Convent Notre Dame.

NOUVELLES D'EDMONTON

Societe Nationale

Les Canadiens-français d'Edmonton se sont réunis dimanche dernier pour les élections annuelles de la Société St-Jean-Baptiste.

Les officiers suivants ont été élus : Chapelain : Rev. J. A. Ouellet ; Président-Honoraire : Hon. Juge Noël ; Président : M. L. A. Giroux ; Vice-Président : M. F. X. Boileau ; Secrétaire : M. G. A. Thibault ; Trésorier : M. Lambert Riopel ; Directeurs : Emile Tessier, A. L. Auger, A. Robitaille, C. A. Thériault, R. A. Blais, J. A. McNeil et A. Lefort,

Naissance

Le huit mai, l'épouse de M. Henri Bourassa, propriétaire de l'Hotel Savoy, sur l'avenue Kinistino, donnait le jour à une fille qui a recu au baptême les prénoms de Marie Bertha Augustine.

PUGILISTE CONDAMNE

Jack Johnson, le champion boxeur, a été trouvé coupable mardi soir, de violation de la loi de la traite des blanches. Il a été condamné sur sept sujets d'accusation, après une heure de délibération de la part du jury.

L'Assistant Procureur Parain a déclaré aux jures ; "Si vous ne trouviez point cet homme coupable, connaissant toutes les preuves dans cette cause, je ne comprends point comment vous pourriez rentrer chez vous et regarder en face celles que vous respectez et admirez".

Le maximum de la pénalité est 45 ans d'emprisonnement ou $10.000 d'amende, ou encore les deux réunis. Il y aura appel, parait-il.

LE CANADA ET LA MARINE

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

(Suite)

Sir WILFRID LAURIER: Nous ne pouvons être plongés dans le conflt que de deux manières; par l'invasion de notre territoire ou par l'action du parlement du Canada. Cela semble provoquer l'hilarité des honorables membres de la droite.

M. GRAHAM: ils n'ont pas beaucoup lu d'histoire.

Sir WILFRID LAURIER: Peut-être que la meilleure réponse que je pourrais faire aux honorables membres de la droite serait de leur faire un peu d'histoire. Combien de guerres avons-nous eues depuis que le Canada est devenu possession anglaise? Parlant de mémoire, nous avons eu d'abord en 1776 la guerre avec les colonies américaines.

Nous avons eu ensuite la guerre avec la France, qui a commencé en 1793 et a duré jusqu'à la bataille de Waterloo en 1815; nous avons eu en 1812, 1813, la guerre avec la république américaine; nous avons eu ensuite la guerre avec la Turquie pour l'indépendance de la Grèce en 1827; plus tard, celle de Crimée avec la Russie en 1854; puis, avec la Chine en 1860; ensuite est venue l'expédition en Abyssinie en 1868; ensuite est venue l'expédition en Egypte en 1882; enfin, la dernière de toutes, la guerre des Boers, en 1899.

M. BENNETT (Simcoe-est): Nous en étions.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne m'attendais pas qu'un pareil compliment, adressé au gouvernement libéral nous viendrait de mon honorable ami de Simcoe-est. Nous en étions, oui, à cause de la décision prise à l'époque par le Gouvernement et par le Parlement canadiens.

Nous avons pris part à la guerre avec les colonies américaines en 1870; nous avons pris part, en 1812 et 1813, à la guerre avec la république américaine; mais non pas à la guerre avec la France, non pas à la guerre de Crimée, non pas à l'expédition en Abyssinie ni à la guerre du Soudan en 1885. Nous aurions pu être de cette dernière guerre, n'était que Sir John A. Macdonald, alors chef du cabinet, refusa de s'en mêler. Pourquoi vouloir badiner avec de semblables questions? N'est-il pas de fait que nos troupes ne peuvent faire la guerre que par décision de ce Parlement? Vous pouvez, si cela vous plait, y donner votre sanction, aujourd'hui ou en aucun temps; mais personne dans ce pays ne prétendra que nous puissions faire la guerre, sauf par la volonté du Parlement ou par la force des circonstances.

Parallele entre Deux Politiques.

On a fait opposition à notre loi sur la marine de guerre, parce que l'amirauté anglaise, a-t-on dit, ne pourrait pas toujours compter sur l'appui de la flotte canadienne. Je dirai simplement que l'amirauté peut toujours compter sur la flotte du Canada, puisque, l'année dernière, nous avons conclu avec elle un accord qui créait des stations navales pour notre flotte.

La station canadienne de l'Atlantique devait être comprise entre le 30è degré de latitude nord et le 40e degré de longitude ouest; celle du Pacifique était comprise entre le 30e degré de latitude nord et le 18e degré de longitude ouest. L'amirauté savait donc que dans ces eaux, il y avait toujours, pour les garder, des vaisseaux canadiens; et, du moment que dans ces eaux se présenteraient les navires d'une ennemie de l'Angleterre, le devoir des nôtres était de fondre sur eux, de les aborder et de les couler, tout comme s'ils se fussent trouvés dans le port d'Halifax. C'est ainsi que l'on interprète cette loi. Toutefois, aujourd'hui qu'il appartient à mes honorables amis de l'administrer il leur est loisible de l'interpréter eux-mêmes, mais ils ne voudront certainement pas l'interpréter comme on dit qu'ils le pourraient. Ils peuvent la modifier à leur guise; mais, quoi qu'ils fassent, s'ils sont sincères, comme j'espère qu'ils le sont, ils ne sauraient l'expliquer autrement que je viens de le faire.

La politique que professe en ce moment mon très honorable ami ne résout rien. Le problème que vous avez à solutionner est un de ceux qui exigent une politique durable, une politique qui serve aujourd'hui, demain et tous les jours, tant que croîtront en Europe les armements; et le devoir que vous avez à remplir envers vous-mêmes, envers le Canada et envers l'empire, c'est d'adopter législativement une politique permanante.

Quant à creer une marine de guerre canadienne vous avez apparemment décidé de n'en rien faire. Pour ce qui est d'une contribution en argent, est-il quelqu'un qui s'immagine que vous n'en aurez qu'une? Une aide pécuniaire est fatalement destinée à se renouveler, et pour me servir de l'expression de mon honorable ami de Toronto-nord, elle ne laisse derrière elle aucune trace. Si j'interprète fidèlement les paroles de mon honorable ami, il ne veut point de politique permanente, parceque, dit-il, il nous faut avant cela être consultés sur toutes les questions de paix ou de guerre. C'est là une entreprise qui peut nous mener loin, et, si nous avons à la discuter, ce n'est pas toujours le moment de le faire. Elle est sans rapport avec la question qui nous est présentement soumise.

(A suivre)

FEUILLETON DU "PROGRÈS"

Les Etrangleurs du Bengale

Louis Boussenard

(48)

"Et bien! Mary? demanda-t-elle affectueusement, après avoir effleuré son front de ses lèvres.

— "Oh! madame, quel bon sommeil!... quelle nuit exquise! en vérité, je ne me reconnais plus!

"Mon Dieu! si cela pouvait durer ainsi.

—Oui, mon enfant, cela durera, je vous l'affirme.

"Et maintenant, faites, si bon vous semble, la grasse matinée où, mieux encore, levez-vous et profitez des heures fraiches pour accomplir notre projet."

Ce projet consistait à écrire au major Lenox et à l'informer des cruels incidents survenus depuis peu.

A peine si les deux enfants avaient eux le temps matériel d'accomplir ce devoir envers leur père, qui se trouvait, avec son régiment, à la frontière anglo-afghane.

D'autre part, Mary, en proie à une surexcitation nerveuse, consécutive à la fièvre des jungles, était incapable de commencer le récit de ces affreux événements sans être saisie d'une crise effrayante.

Aujourd'hui, sa douleur était moins exaspérée, elle même se sentait infiniment plus calme; elle allait pouvoir, concuremment avec son frère, écrire cette lettre.

Les deux enfants demeurés en tête à tête, s'epanchèrent longuement, à plein cœur, n'omirent aucun détail de la catastrophe, peignirent leur misère, racontèrent comment ils allaient infailliblement succomber, sans le secours inespéré apporté par le comte de Solignac, sa femme et ses compagnons.

Ils versèrent bien des larmes en écrivant ces détails navrants; bien des fois le cœur leur manqua lorsque leur main traçait ces mots terribles qui leur faisaient revivre l'épouvantable passé.

Enfin, la lettre finie et sur le conseil du capitaine, Patrick écrivit le post-scriptum suivant:

"Naturellement nous avons raconté au comte de Solignac, et nous lui avons fait part de votre lettre relative au trésor de notre aïeul. Nous nous souvenons très bien, Mary et moi, que notre chère maman avait enfermé votre lettre et le plan dans le coff.e-fort de votre appartement.

"Ce détail, nous dit M. le comte de Solignac, est très important pour l'avenir, car il est à supposer que le coffre-fort, étant incombustible, doit renfermer encore aujourd'hui ces documents précieux.

"Ce coffre étant demeuré enfoui sous les décombres de notre maison, notre bienfaiteur estime qu'il faut exécuter le plus tôt possible des fouilles afin de retrouver ces papiers, qui représentent une fortune énorme, et les mettre en lieu sûr."

Cela fait, il s'agissait de trouver un messager fidèle pour porter la lettre au plus prochain bureau de poste.

Le fakir offrit le mahout de feu le pauvre Scindiah. C'était un Bangali intelligent, délié, rusé même, d'une résistance physique à toute épreuve, une honnetteté parfaite, et dont le fakir répondait, du reste, comme de lui-même.

On lui confia la lettre, avec mission de la porter à Shergotty, localité importante située non loin de la grande ville de Gaya.

Il n'était même pas besoin de l'affranchir, le gouvernement anglais donnant la franchise postale à ses troupes.

Le mahout, bien stylé, partit le lendemain matin, promettant de faire diligence et de remplir scrupuleusement sa mission.

Son absence devait durer environ dix jours.

Alors seulement Patrick et Mary, des pauvres enfants, sentirent dans leur âme une sorte d'apaisement, à la pensée que leur père allait bientôt avoir de leurs nouvelles.

Ce fil si ténu, qui de loin les rattachait à ce père tant aimé, venait d'être enfin renoué!

Maintenant ils n'avaient plus qu'à prendre patience, à attendre le moment favorable pour rejoindre le corps expéditionaire, ou du moins rallier Peschaver, le quartier général, dont le régiment écossais de Gordon ne devait pas être bien éloigné.

Huit jours s'écoulèrent ainsi, dans une paix profonde que nul bruit du dehors ne vint altérer, que nul incident survenu à l'intérieur ne troubla.

Mary avait reconquis son bon sommeil d'enfant et trouvait les nuits à peine assez longues pour regagner le temps perdu.

Sa guérison était donc complette.

(A suivre)

LE PROGRES

Publié chaque jeudi par La Compagnie de Publication Progressive à Resp Ltée

On devra adresser toutes communications à:

"LE PROGRES"
Morinville, Alberta.

JULES LECERF, REPRESENTANT A EDMONTON

PRIX DE L'ABONNEMENT.

CANADA.............. ..$1.00 par an
ETATS-UNIS.............. $1.50 " "
EUROPE.............. $2.00 " "

CLUB NATIONAL D'EDMONTON

Nous avons annoncé dans notre numéro du 3 avril dernier la formation à Edmonton d'un club canadien-Français, dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps. Sa création a été si vivement accueillie qu'en quelques jours 47 membres se faisaient inscrire comme fondateurs. Actuellement on en compte plus de cent et chaque jour on reçoit de nouvelles applications.

Après avoir travaillé avec ardeur à donner au club une sérieuse constitution, le premier comité exécutif a jugé opportun de démissionner afin qu'une nouvelle élection soit faite conformement aux statuts, et le nouveau bureau nouvellement établi se compose comme suit:

Président: Joseph Décarie, Vice-Président: Arthur Mercier, Secrétaire: J. G. Côté, Trésorier: Antonio Gauthier, Aviseur Légal: L. A. Giroux, Directeurs; Isidore Tremblay, John A. Gauthier, L. H. Biron, Joseph Désrosiers, J. LeCerf, Charles Massé et Jacques Lavol.

Le nom définitivement adopté pour la Société est: CLUB NATIONAL D'EDMONTON avec LA VERANDRYE pour patron et pour dévise: CHACUN POUR TOUS, TOUS POUR CHACUN.

Les assemblées, suivies de divertissements ont été fixées aux premier et troisième mercredis de chaque mois à 8 heures du soir dans le soubassement de l'Eglise St-Joachim.

Les cotisations ont été fixées à 50c par mois avec entrée de $1.00

Les fondateurs ont droit à la reconnaissance du club pour les soins qu'ils ont apportés à l'élaboration des statuts et tout ce qui pouvait contribuer à lasolidité du club. Mentionnons spécialement M. L. A. Giroux, avocat qui y a apporté ses connaissance et son intelligence. A l'assemblée du mercredi 7 mai. M. Giroux a fait un discours bien apprécié sur les nombreux résultats que les parlant français d'Edmonton pourront obtenir par le fait de ce club, dont, d'après les statuts, le but est d'unir les canadiens-français d'Edmonton dans une commune pensée, "de promouvoir les intérêts matériels et moraux de ses membres, d'établir des bureaux de placement gratuit, développer l'éducation morale et intellectuelle de ses membres, discuter et étudier les questions concernant les intérêts généraux de ses membres et surtout de la classe ouvrière, de veiller aux intérets nationaux et contribuer à la prospérité et au bien être de la population française d'Edmonton et des membres du club en particulier."

Ainsi, deux fois par mois (pour commencer) les membres pourront se rencontrer et se divertir ensemble par des jeux et de la musique.

Pour se faire inscrire, s'adresser au secrétaire: J. G. COTE, Tegler Bloc. No. 324.

(Communiqué)

A VENDRE

UN CHEVAL de voiture, brun, âgé de huit ans et pesant 1100 livres. Ayant déjà travaillé, ce cheval est apte à faire tous travaux de ferme. S'adresser pour plus amples informations au Directeur du "PROGRES".

Nous comprenons que les Peintures Ramsay sont fabriquée au Canada depuis soixante-et-dix-ans, et que depuis ce temps elles ont atteint une véritable perfection pour les maisons canadiennes. Quand nous peinturons, ayons les meilleures dans uotre ville et dans notre district Demandons à M. J. N. Côté, Morinville, Alta., de vous montrer les Peintures Ramsay.

On demande du foin et de l'avoine. Nous acheterons quelques chars de foin de mil de terre haute, et de la paille. Nous prendrons aussi quelques chars de bonne avoine à nourrir et demandons de bonnes qualités de pommes de terre précoces et semi précoces. Ecrivez-nous si vous avez à vendre quelques-uns des articles ci-dessus.

J. J. MURRAY & CO.
153 à 157 Ave. Queen Edmonton

CARTES PROFESSIONNELLES

Vente et echange de livres francais

Romans à 40c. (par poste 50c)
Romans populaires à 5c. (par poste 2 pour 15c).
S'adresser à J. LeCerf au bureau du "Progrès", 224 Jasper Est, Edmonton.

UN BANQUET A. M. HAMILTON

(Suite de la 1ère page)

M. Arthur Gervais, le populaire marchand de Cardiff, a exprimé son espoir de voir bientôt la création d'une Chambre du Commerce à Cardiff, la ville des mines de charbon. Cette chambre devra nécessairement être une sœur de celle de Morinville pour travailler en union avec celle de notre ville. Enfin, M. Lavallée, maître-des-postes, a dit quelques mots pour confirmer les déclarations du Président, M. Deschênes, concernant les améliorations apportees depuis quelque temps dans l'organisation postale.

M. Deschênes, répondant à une santé proposée en son nom, a fait un tableau succinct des travaux accomplis par le Board of Trade depuis sa création à Morinville.

Le banquet s'est terminé par quelques paroles de la part de M. Nate Campbell, propriétaire de l'Hotel Alberta et de M. W. H. Couture, propriétaire de l'Hotel Morinville, et par des chansons où le comique s'est souvent mêlé au patriotique.

Une adresse avait été lue à M. Hamilton au commencement du banquet et une superbe sacoche de voyage, don des citoyens de Morinville, lui a été offerte.

Ce banquet fait honneur à ceux qui l'ont organisé. Il contribuera à raffermir les liens qui doivent désormais unir tous et chacun de nos concitoyens.

Aux vœux et aux louanges qui ont été décernés à M. Hamilton, "Le Progrès" joint ses hommages respectueux et ses souhaits de succès pour l'avenir.

Marche d'Edmonton

ANIMAUX VIVANTS	
Première qualité de porc, pesant 150 à 250 lbs.	8¾
Seconde qualité et plus pesants	7 à 7½
Bon Bœuf gras de 1200 et au-dessus,	6½ à 7c.
Bon Bœuf gras de 1000 livres	o à 6½
Taures grasses, qualité extra de 1050 lbs et au-dessus,	5¼ à 5¾
Qualité médium,	4¾
Vaches grasses, qualité extra, de 1100 lbs et au-dessus,	5 à 5½
Veau, 150 à 200 lbs,	5¾ à 6
Agneaux la lbs	5½ à 5¾
VOLAILLES	
Vieilles poules la livre,	16c.
Poules dressées,	18 14 10
Dindes, la livre,	21c
Oies, lbs	15.
Canards "	17.
PRODUITS DE LA FERME	
Beurre. de crèmerie,	35
Œufs frais, la douzaine,	25cts
Mil, à la tonne	$20
Foin de hauteur,	$14 à $15
VEGETAUX & LEGUMES	
Patates, le minot	65 c à 75c.
Avoine, le minot,	32 cents.
Orge, le minot.	34 cents.

AVIS

DANS LA COUR DE DISTRICT DU DISTRICT D'ATHABASCA

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION D'ARTHUR DUBOIS, DECEDE, AUTREFOIS DE ST-PAUL DE METIS, PROVINCE D'ALBERTA, CULTIVATEUR.

CONFORMEMENT à l'Ordre de Son Honneur le Juge Noel, daté le 23ième jour d'avril, 1913

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que toutes personnes ayant des réclamations sur la succession du dit Arthur Dubois, qui résidait sur le Quart Sud Ouest de la Section Trente-cinq (35), dans le Township Cinquante-huit (58), dans le Rang Neuf (9), à l'Ouest du Quatrième Méridien, et qui est mort le septième jour de janvier 1910, sont requises d'envoyer à Ludger Dubois, aux soins de Messieurs Gariépy, Giroux & Dunlop, avocats et solliciteurs, Edifice Gariépy. 155, Avenue Jasper Est, Edmonton, Alberta, l'Administrateur, de la succession du défunt, le ou avant le 29ème jour du mois de juin 1913, un état détaillé de leurs réclamations, et de toute garantie retenue par elles et duement certifiée par une déclaration légale ; et que après cette date l'Administrateur procédera à la distribution de l'actif du défunt entre les parties qui auront droit, ayant considération seulement pour les réclamations dont avis lui aura été donné.

DATE A EDMONTON, ce 23ème jour d'avril 1913.

LUDGER DUBOIS
Administrateur de la Succession.

GARIEPY, GIROUX & DUNLOP
Avocats de l'Administrateur.

NOTICE

In the District Court of the District of Athabasca.

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF ARTHUR DUBOIS, DECEASED, LATE OF THE POST OFFICE OF ST. PAUL DE METIS, PROVINCE OF ALBERTA. FARMER.

PURSUANT to the Order of His Honour Juge Noel, dated the 22rd. day of April, A. D. 1913.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that all persons having claims upon the Estate of the said Arthur Dubois, who resided on the South West Quarter of Section Thirty-five (35), in Township Fifty-eight (58), in Range Nine (9), West of the Fourth Meridian, and who died on the 7th, day of January. A. D. 1910 are required to send to Ludger Dubois, care of Messrs Gariépy. Giroux & Dunlop, Barristers & Solicitors, Gariepy Block, 155, Jasper Avenue, E., Edmonton, Alberta, the administrator of the Estate of the deceased, on or before the 29th. day of June A. D. 1913 a full statement of their claims, and of any security held by them duly verified by statutory declaration ; and that after that date the administrator will proceed to distribute the assets of the deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which notice has been filed with him.

DATED AT EDMONTON, this 23rd. day of April, A. D. 1913.

LUDGER DUBOIS
Administrator of the Estate.

GARIEPY, GIROUX & DUNLOP.
Solicitors for the Administretor.

SUCCESSION C. G. McLEOD

Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 mai 1913, (ce jour étant inclus) pour l'achat des propriétés ainsi décrites :

Le quart nord ouest de la section 10 et le quart nord-est de la section 16, les deux dans le Township 56, Range 24 à l'ouest du quatrième méridien, le tout avec une bonne maison et une grainerie situées sur le quart sud ouest de la section 15. 320 acres cloturés et de la bonne eau.

Les conditions sont du comptant et l'acheteur devra assumer une hypothèque pour $3000.00.

Un cheque accepté de 10 p. c. sur l'achat devra accompagner toute soumission, et la balance du comptant sera payable dans l'espace de 14 jours à partir du jour où la soumission sera acceptée.

La plus haute soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Toutes les soumissions devront être marquées "soumissions" à l'angle gauche et supérieur de chaque enveloppe et adressées à

NATIONAL TRUST CO., Limited
Edmonton, Alberta